

FISCALITÉ

Taux d'imposition des sociétés ordinaires – 2009-2010

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Taux d'imposition fédéral – Revenu gagné par une société ordinaire¹

En vigueur le 1^{er} janvier 2009

	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement ²
Taux général d'imposition des sociétés	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Abattement fédéral	(10,0)	(10,0)	(10,0)
	28,0	28,0	28,0
Déduction pour bénéfices de F & T ³	(9,0)	0,0	0,0
Réduction de taux ⁴	0,0	(9,0)	(9,0)
	19,0	19,0	19,0

En vigueur le 1^{er} janvier 2010

	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement ²
Taux général d'imposition des sociétés	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Abattement fédéral	(10,0)	(10,0)	(10,0)
	28,0	28,0	28,0
Déduction pour bénéfices de F & T ³	(10,0)	0,0	0,0
Réduction de taux ⁴	0,0	(10,0)	(10,0)
	18,0	18,0	18,0

- Voir les notes pour connaître les dates réelles de l'entrée en vigueur de ces taux et d'autres changements de taux.
- Tous les taux doivent être répartis proportionnellement pour les années d'imposition qui chevauchent la date d'entrée en vigueur de ces changements.
- Pour déterminer si ces taux sont pratiquement en vigueur, consultez les tableaux intitulés « Taux d'imposition pratiquement en vigueur » (<http://www.kpmg.com/Ca/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Pages/taxrates.aspx>).
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur d'autres modifications d'ordre fiscal ou changements de taux d'imposition, rendez-vous à la page Web portant sur les budgets fédéraux et provinciaux (<http://www.kpmg.com/Ca/fr/WhatWeDo/Tax/Pages/budget.aspx>).

Taux d'imposition provinciaux – Revenu gagné par une société ordinaire¹

En vigueur le 1^{er} janvier 2009

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement ²
Colombie-Britannique ⁵	11,0 %	11,0 %	11,0 %
Alberta	10,0	10,0	10,0
Saskatchewan	10,0	12,0	12,0
Manitoba ⁶	13,0/12,0	13,0/12,0	13,0/12,0
Ontario ⁷	12,0	14,0	14,0
Québec ⁸	11,9	11,9	11,9
Nouveau-Brunswick ⁹	13,0/12,0	13,0/12,0	13,0/12,0
Nouvelle-Écosse	16,0	16,0	16,0
Île-du-Prince-Édouard	16,0	16,0	16,0
Terre-Neuve	5,0	14,0	14,0

En vigueur le 1^{er} janvier 2010

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement ²
Colombie-Britannique ⁵	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Alberta	10,0	10,0	10,0
Saskatchewan	10,0	12,0	12,0
Manitoba ⁶	12,0	12,0	12,0
Ontario ⁷	12,0/10,0	14,0/12,0	14,0/12,0
Québec ⁸	11,9	11,9	11,9
Nouveau-Brunswick ⁹	12,0/11,0	12,0/11,0	12,0/11,0
Nouvelle-Écosse	16,0	16,0	16,0
Île-du-Prince-Édouard	16,0	16,0	16,0
Terre-Neuve	5,0	14,0	14,0

Taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux –
Revenu gagné par une société ordinaire¹

En vigueur le 1^{er} janvier 2009

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement ²
Colombie-Britannique ⁵	30,0 %	30,0 %	30,0 %
Alberta	29,0	29,0	29,0
Saskatchewan	29,0	31,0	31,0
Manitoba ⁶	32,0/31,0	32,0/31,0	32,0/31,0
Ontario ⁷	31,0	33,0	33,0
Québec ⁸	30,9	30,9	30,9
Nouveau-Brunswick ⁹	32,0/31,0	32,0/31,0	32,0/31,0
Nouvelle-Écosse	35,0	35,0	35,0
Île-du-Prince-Édouard	35,0	35,0	35,0
Terre-Neuve	24,0	33,0	33,0

En vigueur le 1^{er} janvier 2010

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement ²
Colombie-Britannique ⁵	28,5 %	28,5 %	28,5 %
Alberta	28,0	28,0	28,0
Saskatchewan	28,0	30,0	30,0
Manitoba ⁶	30,0	30,0	30,0
Ontario ⁷	30,0/28,0	32,0/30,0	32,0/30,0
Québec ⁸	29,9	29,9	29,9
Nouveau-Brunswick ⁹	30,0/29,0	30,0/29,0	30,0/29,0
Nouvelle-Écosse	34,0	34,0	34,0
Île-du-Prince-Édouard	34,0	34,0	34,0
Terre-Neuve	23,0	32,0	32,0

Taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux – Revenu gagné par une société ordinaire

Notes

- 1 Les taux d'imposition fédéral et provinciaux qui figurent dans les tableaux s'appliquent au revenu gagné par des sociétés autres que des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). De façon générale, une société ordinaire comprend les sociétés ouvertes et leurs filiales qui résident au Canada, ainsi que les sociétés privées résidant au Canada qui sont contrôlées par des non-résidents. Pour connaître les taux d'imposition qui s'appliquent aux SPCC, voir les tableaux intitulés « Taux d'imposition des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) » et les notes y afférentes.
- 2 Les taux d'imposition fédéral et provinciaux qui figurent dans les tableaux s'appliquent au revenu de placement gagné par des sociétés ordinaires autre que les gains en capital et les dividendes reçus de sociétés canadiennes. Les taux qui s'appliquent aux gains en capital correspondent à la moitié des taux qui figurent dans les tableaux. Les dividendes reçus de sociétés canadiennes sont déductibles dans le calcul de l'impôt régulier de la Partie I, mais peuvent être assujettis à l'impôt de la Partie IV, calculé à un taux de 33,33 %.
- 3 Les sociétés dont au moins 10 % de leur revenu brut pour l'année provient de la fabrication ou transformation au Canada de biens destinés à la vente ou à la location peuvent demander la déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (F&T) contre leurs bénéfices de F&T.
- 4 Une réduction du taux général d'imposition est offerte à l'égard du revenu admissible. Le revenu qui est admissible aux autres réductions ou crédits, tel que le revenu des petites entreprises, les bénéfices de F&T et le revenu de placement assujetti aux dispositions de remboursement, n'est pas admissible à cette réduction de taux.

Le taux d'imposition des sociétés a commencé à diminuer en 2008, et il continuera de baisser jusqu'à ce qu'il atteigne un taux cible de 15 % d'ici le 1^{er} janvier 2012. Le taux d'imposition des sociétés est passé de 19,5 % à 19 % le 1^{er} janvier 2009 et à 18 % le 1^{er} janvier 2010. Il continuera de baisser pour être ramené à 16,5 % le 1^{er} janvier 2011 et à 15 % le 1^{er} janvier 2012. Par conséquent, la réduction du taux est passée de 8,5 % à 9 % le 1^{er} janvier 2009 et à 10 % le 1^{er} janvier 2010, et elle continuera d'augmenter pour passer respectivement à 11,5 % et à 13 %.

- 5 Le taux général d'imposition des sociétés de la Colombie-Britannique est passé de 11 % à 10,5 % le 1^{er} janvier 2010. Ce taux continuera de diminuer pour être ramené à 10 % à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 6 Le taux général d'imposition des sociétés du Manitoba est passé de 13 % à 12 % le 1^{er} juillet 2009.

Taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux – Revenu gagné par une société ordinaire (suite)

- 7 Le gouvernement ontarien a réduit le taux général d'imposition des sociétés de 14 % à 12 % à compter du 1^{er} juillet 2010, et il le réduira davantage chaque 1^{er} juillet par la suite jusqu'à ce qu'il atteigne 10 %, le 1^{er} juillet 2013. Ce taux sera donc ramené à 11,5 % en 2011, à 11 % en 2012 et à 10 % en 2013.

La province a également réduit le taux d'imposition s'appliquant aux bénéfices de F&T, qui est passé de 12 % à 10 % à compter du 1^{er} juillet 2010.

- 8 Le taux général d'imposition des sociétés du Québec est passé de 11,4 % à 11,9 % le 1^{er} janvier 2009.

Le taux d'imposition de la province qui s'applique au revenu de placement a été porté de 11,4 % à 11,9 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

- 9 Le taux général d'imposition des sociétés du Nouveau-Brunswick sera réduit sur quatre ans. Ce taux diminuera graduellement pour passer de 13 % à 8 % le 1^{er} juillet de chaque année civile. Il est passé de 13 % à 12 % en 2009, à 11 % en 2010, puis il continuera d'être réduit pour être ramené à 10 % en 2011 et à 8 % en 2012.

Information à jour au 31 décembre 2010

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées de KPMG International Cooperative (« KMPG International »), entité suisse.
© 2010 KPMG s.r.l./s.en.c.r.l., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KMPG International »), entité suisse. Tous droits réservés.